

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 251

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET

OBJET

Palmarès de la Cuvée 2016 du Conseil Départemental

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement
Direction de l'Agriculture et des Territoires
122.75**

PRESENTATION

Lors du budget primitif, le Conseil Départemental a voté une enveloppe de 35 000 € destinée à l'organisation de la vingt-sixième édition de la Cuvée du Conseil Départemental.

OBJECTIFS ET DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

La Cuvée du Conseil Départemental a été créée afin de soutenir l'activité viticole des Bouches-du-Rhône et surtout de participer à l'effort commun de promotion des vins d'appellation comme des vins à Indication Géographique Protégée (IGP) (anciennement vins de pays) dont la notoriété progresse.

Après plusieurs années difficiles, le secteur viticole connaît une relative embellie avec des cours orientés à la hausse. Néanmoins, le marché des vins à IGP comme celui des vins d'Appellation d'Origine Protégée (AOP) reste fragile, même si dans notre département la production de vins rosés permet régulièrement de tirer les prix vers le haut.

Il est dès lors nécessaire de poursuivre les efforts de promotion entrepris à travers cette opération notamment.

Je vous rappelle que la sélection des producteurs qui souhaitent concourir est organisée avec l'appui technique de la Chambre d'agriculture et obéit à un règlement très précis qui a été, dès la création de la Cuvée du Conseil Départemental, validé par les services de l'Etat.

Le règlement intérieur, approuvé par la Commission Permanente du 25 mars 2016, précise notamment les conditions de publicité de l'opération, la procédure de sélection des produits et enfin les engagements du Conseil Départemental.

Bien entendu, l'anonymat des candidatures est garanti tout au long de la procédure.

Cette année, la sélection a concerné les productions suivantes :

- ✓ AOP Blanc de Cassis Millésime 2015,
- ✓ AOP Rouge Coteaux d'Aix-en-Provence ou Les Baux-de-Provence Millésime 2013, 2014 ou 2015,
- ✓ AOP Rosé Côtes de Provence et Côtes de Provence Sainte-Victoire Millésime 2015,
- ✓ IGP Rouge Millésime 2014 ou 2015,
- ✓ IGP Rosé Millésime 2015 (catégorie créée en 2016).

Au total 169 producteurs (caves coopératives et domaines privés) ont été consultés et 50 ont déposé leur candidature avec 75 échantillons présentés.

À l'issue de la pré-sélection des vins organisée le 22 avril 2016 sous l'égide de la Chambre d'agriculture, le jury s'est réuni au Conseil Départemental, sous la présidence de Madame Martine VASSAL, Présidente du Conseil Départemental, le 24 mai dernier et a retenu un lauréat par catégorie.

Enfin, à l'issue de cette sélection, le Conseil Départemental passe commande de bouteilles de vins auprès de chaque producteur sélectionné, conformément au détail suivant :

CUVÉE DEPARTEMENTALE 2016

COMMANDE DES VINS SÉLECTIONNÉS

| CATÉGORIE/LAUREAT/ VIN SÉLECTIONNÉ | NOMBRE DE BOUTEILLES | PRIX UNITAIRE T.T.C. | PRIX TARIFAIRE/ QUANTITÉ COMMANDÉE | MONTANT TOTAL |
|---|----------------------------|----------------------------|---|------------------|
| <u>AOP Cassis Blanc - Millésime 2015</u> SCEA Domaine du Paternel M. Olivier SANTINI 11, route Pierre Imbert 13260 CASSIS <u>Vin sélectionné :</u> Domaine Couronne de Charlemagne Vin biologique Millésime 2015 – AOP Cassis Blanc | 1 500 | 13,00 € | 9,60 € | 14 400,00 € |
| <u>AOP Coteaux d'Aix et Les Baux-de-Provence Rouge - Millésime 2013, 2014 ou 2015</u> Le Cellier d'Eguilles (Société Coopérative Agricole) M. Francis TAVERNIER (Président) 1, place Lucien Fauchier 13510 EGUILLES <u>Vin sélectionné :</u> Le Sieur d'Eguilles Millésime 2015 – AOP Coteaux d'Aix | 1 002 | 5,80 € | 5,80 € | 5 811,60 € |

| CATÉGORIE/LAUREAT/ VIN SÉLECTIONNÉ | NOMBRE DE BOUTEILLES | PRIX UNITAIRE T.T.C. | PRIX TARIFAIRE/ QUANTITÉ COMMANDÉE | MONTANT TOTAL |
|--|----------------------------|----------------------------|---|--------------------|
| <u>AOP Côtes de Provence ou Côtes de Provence Sainte-Victoire Rosé -Millésime 2015</u> Domaine de l'ANTICAILLE M. Frédéric FERAUD 192 RD 57 13530 TRETZ Vin sélectionné : Domaine de l'ANTICAILLE Cuvée MAZURKA Millésime 2015 – AOP Côtes de Provence Sainte-Victoire | 900 | 10,50 € | 8,50 € | 7 650,00 € |
| <u>IGP Rouge - Millésime 2014 ou 2015</u> Les Délices de Laure - Société Coopérative Agricole du Cellier de Laure 1, avenue Agricole Viala 13550 NOVES Vin sélectionné : Cellier de Laure Merlot Millésime 2015 – IGP Alpilles | 504 | 4,60 € | 4,20 € | 2 116,80 € |
| <u>IGP Rosé – Millésime 2015</u> Domaine de l'ANTICAILLE M. Frédéric FERAUD 192 RD 57 13530 TRETZ Vin sélectionné : Domaine de l'ANTICAILLE Cuvée Swing Millésime 2015 – IGP Bouches-du-Rhône | 504 | 6,50 € | 4,85 € | 2 444,40 € |
| TOTAL | 4 410 | | | 32 422,80 € |

INCIDENCE FINANCIERE

| N° programme | N° opération | Libellé | I.B. | N° AP | Engagement CP |
|--------------|--------------|--------------------|-----------------|---------|---------------|
| 25 008 | À créer | Promotion Cuvée 13 | 011-928-60623-1 | Hors AP | 32 422,80 € |

PROPOSITION

Au vu des éléments qui précèdent, je vous invite, mes chers collègues, à prendre acte du palmarès 2016 de la Cuvée du Conseil départemental et vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL